

d'une loi privée autorisant dame Jocelyne Brissette-Labelle et le Trust Général du Canada, en leur qualité de fiduciaires de la succession Jean-Louis Brissette, à augmenter la pension mensuelle viagère de dame Claire Sigouin-Brissette.

Montréal, le 1^{er} décembre 1980.

Les procureurs,
BLAIN, PICHÉ, EMERY ET
ASSOCIÉS.

10328-50-4-o

Union St. Joseph de Notre-Dame de Beauport

Avis est par les présentes, donné que «Union St. Joseph de Notre Dame de Beauport» déposera dès que possible à l'Assemblée nationale du Québec un projet de loi privé pour demander la continuation de son existence corporative sous la raison sociale «La Vigilance Mutuelle-Vie», l'abrogation de sa loi constitutive, le maintien de ses droits acquis, la prorogation ou la constitution en vertu de la Loi sur les assurances du Québec.

10373-50-4-o

Le secrétaire-trésorier,
MICHEL RAINVILLE.

Liquidation des compagnies — Loi sur la

La Compagnie de Prêts mutuels Limitée

Avis est donné que «La Compagnie de Prêts mutuels Limitée», constituée en vertu de la première partie de la Loi sur les compagnies par lettres patentes en date du 11 juillet 1927, avec siège social à Québec, a été dissoute le

6 novembre 1980 en vertu de la Loi sur la liquidation des compagnies.

10560-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.
1277-1838

Ministères — Avis concernant les

Affaires municipales

Divers

Municipalité de Brigham

Avis est donné par le soussigné que le gouvernement a adopté, en date du 9 décembre 1980, un décret ayant pour objet de changer le nom de la municipalité d'Adamsville, en celui de «Municipalité de Brigham».

Conformément à l'article 48 du Code municipal, ce changement de nom entre en vigueur après la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le ministre des Affaires municipales,
JACQUES LÉONARD.

10581-o

Corporation du comté de Richmond

Conformément au paragraphe 4 de l'article 4 de l'article 404c du Code municipal du Québec, avis est donné, par les présentes, qu'une entente est intervenue entre la corporation du comté de Richmond et les treize (13) corporations municipales du comté de Richmond ci-dessous énumérées aux fins d'habiliter la corporation du comté de Richmond à exploiter un système de gestion des déchets, savoir:

Corporation du village de Saint-Grégoire-de-Greenlay; corporation de la paroisse de Saint-Denis-de-Brompton; corporation de la paroisse de Saint-François-Xavier-de-Brompton; corporation du canton de Brompton; corporation du canton de Cleveland; corporation municipale de Saint-Claude; corporation du village de Kingsbury; corporation du canton de Melbourne; corporation du village de Melbourne; corporation du canton de Stoke; corporation du village de Saint-Georges-de-Windsor; corporation du canton de Saint-Georges-de-Windsor; corporation du canton de Windsor.

Cette entente a été approuvée par la Commission municipale du Québec, le sixième jour d'octobre mil neuf cent quatre-vingt (1980) et par le ministre de l'Environnement, le vingt-neuvième jour du mois de septembre mil neuf cent quatre-vingt (1980), et elle entre en vigueur le jour de la publication de cet avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Greenlay, le 10 décembre 1980.

10651-o

Le secrétaire-trésorier,
ARMAND MARIER.